



## **RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES**

# **COMMUNE D'AUTRANS- MÉAUDRE-EN-VERCORS (Département de l'Isère)**

La gestion durable de la forêt, quelle adaptation au changement  
climatique ?

*Exercices 2017 et suivants*

*Synthèse – Décembre 2023*

## **AVERTISSEMENT**

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 14 septembre 2023.

Seul le rapport engage la chambre.

## SYNTHESE

La forêt communale d'Autrans-Méaudre-en-Vercors, avec une surface boisée de 4 544 hectares, est la forêt communale la plus importante d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle entoure le village et s'étend jusqu'aux lignes de crêtes qui délimitent le territoire communal.

La forêt est très nettement résineuse, le sapin et l'épicéa représentant chacun 42 % de la surface de la forêt. Les feuillus (hêtres, érables), qui représentent 16 % de la surface boisée, constituent des essences d'accompagnement, qui permettent d'obtenir une forêt diversifiée et ainsi plus adaptable.

Cette forêt communale a comme rôle principal la production de bois résineux. Elle a également un rôle de protection de la biodiversité, de protection des milieux, de la ressource en eau et de protection contre les risques naturels. Elle présente également une fonction sociale importante.

Confrontée à des épisodes de sécheresse plus importants que par le passé, la forêt d'Autrans-Méaudre-en-Vercors n'a pas encore été impactée de manière significative par les effets du changement climatique. Toutefois, la commune subit ses effets de manière indirecte en raison de l'arrivée sur le marché de bois scolytés ou de chablis, qui, d'une part, a entraîné des baisses du cours du bois et, d'autre part, a conduit la commune à procéder à la rétention des coupes de bois de vert<sup>1</sup>.

Par ailleurs, même si les produits et dans une moindre mesure les charges liés à l'exploitation forestière sont très variables d'une année à l'autre, le budget annexe de la forêt dégage des excédents importants qui contribuent à améliorer les résultats du budget principal de la commune, via l'attribution de subventions.

---

<sup>1</sup> La rétention des coupes de bois vert, mise en place afin que le marché régional puisse absorber les flux de bois scolytés, a cessé en 2021.

## RECOMMANDATIONS

**Recommandation n° 1 :** Rédiger un plan d'action, qui évalue les menaces pesant sur la forêt compte tenu du changement climatique, et proposer les mesures permettant d'y faire face. Actualiser les bilans annuels afin de rendre compte des expérimentations réalisées.



**Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes**

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>